

Questions orales

• (1145)

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, comme nous le savons, la Société Radio-Canada est en train d'examiner ses perspectives budgétaires et en fait l'analyse la plus complète. De la part du gouvernement, nous avons mis en marche un procédé pour examiner le mandat de Radio-Canada, nous regarderons également les finances de Radio-Canada dans le cadre du prochain budget, et c'est là la position que nous adoptons en ce moment.

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, BQ): Monsieur le Président, le ministre du Patrimoine sait très bien que le financement inéquitable entre les réseaux anglais et français constitue la preuve la plus flagrante que les francophones sont nettement discriminés au sein de Radio-Canada, d'autant plus que le réseau français connaît un succès d'auditoire de beaucoup supérieur au réseau anglais, et ce à moindre coût. Le ministre aura-t-il au moins le courage de reconnaître ceci?

L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, ce que je reconnais avec enthousiasme, c'est le rôle extraordinaire que joue Radio-Canada de langue française dans le développement de la francophonie au Canada et dans le monde. Ça je le reconnais et je ferai tout pour m'assurer que ce rôle continue à être bien joué.

* * *

[Traduction]

L'INDUSTRIE DE L'AQUICOLE

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

Ces dernières années, l'industrie aquicole de la baie de Fundy, dans Carleton—Charlotte, au Nouveau-Brunswick, a atteint un chiffre d'affaires de plus de 100 millions de dollars. Or, une infestation de poux de poisson menace cette industrie.

Que fait la ministre pour accélérer l'approbation de nouvelles drogues permettant de régler le problème des poux de poisson dans cette région, dans l'intérêt de cette importante industrie de ma circonscription?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, Santé Canada a reçu une demande d'enregistrement d'un produit antiparasitaire appelé salmosan.

Cette demande est traitée en priorité. Tous les efforts sont déployés pour que le produit soit évalué le plus rapidement possible. Santé Canada demeure en communication avec des hauts fonctionnaires du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

En outre, l'organisme de réglementation de la lutte contre les parasites comprend les besoins de l'industrie aquicole et a déjà procédé à des enregistrements d'urgence pour deux autres produits qui ne se sont pas révélés aussi bons qu'on l'aurait souhaité, à savoir le peroxyde d'hydrogène et le pyréthre.

L'ENQUÊTE SUR LES INCIDENTS SURVENUS EN SOMALIE

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe, Réf.): Monsieur le Président, comme la commission d'enquête sur les incidents survenus en Somalie est une préoccupation nationale pressante, ma question s'adresse au premier ministre et concerne Mark Boland.

La commission reconnaît que son refus d'accorder le droit de comparaître au soldat Boland défie la logique pure et simple. De plus, cette façon de faire porte atteinte au mandat de la commission, qui souligne que les attitudes, la discipline et les décisions pertinentes à tous les niveaux de la chaîne de commandement doivent être examinées.

Le rejet de M. Boland indique à tous ceux qui ne font pas partie de la commission que cette enquête qui est menée par et pour des officiers décourage ceux-ci de s'y présenter.

Le premier ministre va-t-il contribuer à maintenir l'apparence de justice en veillant à ce que Mark Boland puisse comparaître?

M. Fred Mifflin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Comme il le sait, la commission d'enquête a décidé de refuser au soldat Mark Boland le droit de comparaître devant elle. Comme il le sait aussi, le pouvoir d'autoriser quelqu'un à comparaître incombe à la commission d'enquête qui est constituée conformément aux règles du Canada, et quiconque souhaite prendre connaissance de ses décisions à ce sujet peut le faire.

Le député sait aussi que la commission d'enquête est indépendante et dûment constituée et qu'il serait tout à fait inconvenant de ma part de faire des observations à ce sujet, ou de la part du ministre, d'intervenir.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe, Réf.): Monsieur le Président, si j'ai adressé ma question au premier ministre, c'est parce que, sauf erreur, l'enquête relève du Conseil privé, qui rend compte au premier ministre. Ma question lui était destinée.

• (1150)

Le Parti réformiste a obligé un gouvernement hésitant à entreprendre cette enquête. Je crains maintenant sérieusement que la commission ne soit indûment influencée.

De nombreux généraux et hauts gradés qui n'ont qu'un rapport indirect avec l'objet principal de l'enquête ont le droit de comparaître ou sont appelés à témoigner immédiatement. Un lieutenant-général a été discrètement nommé chef du bureau de liaison entre le MDN et la commission d'enquête, tandis qu'un autre fait des recherches aux fins de l'enquête. Des soldats comme Mark Boland sont toutefois écartés.

Le premier ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance que le ministère de la Défense nationale n'essaie pas de reléguer cette enquête à l'arrière-scène?